

Communiqué de presse
Lyon le 16 décembre 2022

Les NFT sous l'aspect juridique

La Faculté de Droit, l'Unité de Recherche CONFLUENCE "Sciences et Humanités" de l'UCLy et le Centre de Recherches Juridiques de l'Université Grenoble Alpes organisent un colloque autour des NFT (*Non Fongible Tokens*) sous l'aspect juridique.

Cet événement unique se tiendra le mardi 10 janvier 2023 de 8h30 à 17h30 sur le campus Saint-Paul de l'UCLy, sous la direction scientifique de deux enseignants-chercheurs : Tristan GIRARD-GAYMARD (Maître de conférences à l'Université Catholique de Lyon, membre de l'UR CONFLUENCE) et Iony RANDRIANIRINA (Maître de conférences à l'Université Grenoble Alpes, membre du CRJ).

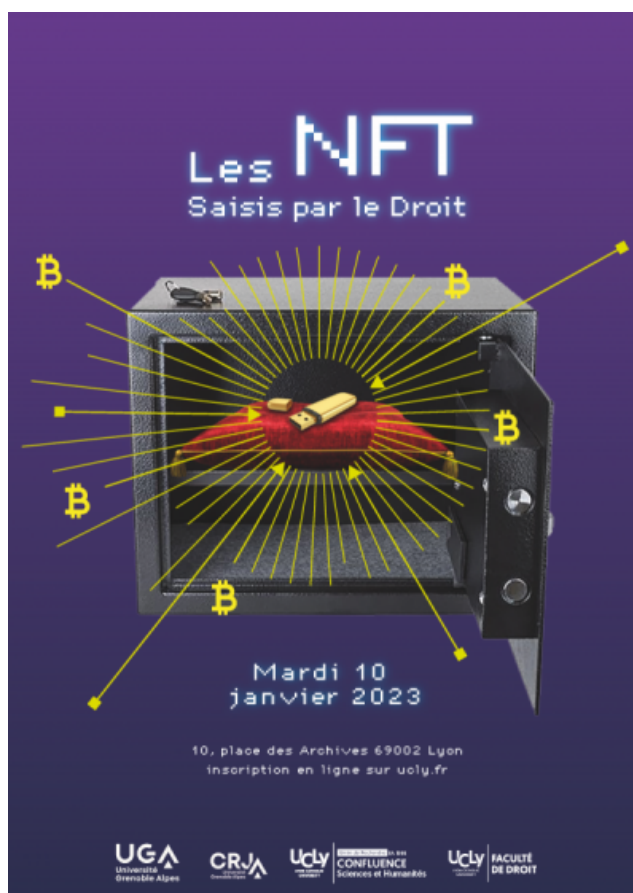
Colloque ouvert à tous en présentiel ou en ligne.

Le colloque vaut 7 heures de formation pour les avocats.

Prix public : 50 euros (en présentiel).

Gratuit pour les magistrats, les enseignants et les étudiants

Programme et inscription sur :
<https://www.ucl.fr/l-ucl/agenda/colloque-en-droit-sur-les-nft/>





Qu'est-ce qu'un NFT ?

L'appellation **NFT** est un acronyme de l'anglais « *Non-Fungible Token* », soit en français un « **jeton non fongible** ».

L'adjectif « fongible » est un terme économique et juridique qui désigne la capacité d'un actif à être échangé contre un autre actif de même valeur. Par exemple, une pièce de deux euros est fongible, car elle peut être échangée contre une autre pièce de deux euros ou deux pièces d'un euro.

A l'inverse, un élément « non fongible » ne peut pas être échangé contre quelque chose de valeur égale : cela s'explique car ces éléments ont chacun leurs propres caractéristiques qui peuvent être subjectives.

Un NFT, donc un « jeton non fongible », permet d'associer un actif non fongible (une image, une vidéo, une musique, une œuvre d'art) à un jeton numérique. Détenir ce jeton, c'est être propriétaire de cet actif dont l'authenticité est garantie par la blockchain. Par comparaison, tout le monde peut acheter une impression de la Joconde, mais le propriétaire reste le musée du Louvre. Dans une économie dématérialisée, les NFT permettent ainsi de posséder un objet numérique.

Source : Les Échos

À propos de l'UCLy (Université Catholique de Lyon)

Fondée en 1875, l'UCLy est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche, à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG).

Située sur 3 campus au cœur des villes de Lyon et d'Annecy, et possédant également une antenne au Puy-en-Velay, elle propose 59 parcours diplômants aux normes européennes, au sein de ses 6 pôles facultaires et 5 écoles d'enseignement supérieur. Chaque année, elle accueille 11 000 étudiants et auditeurs libres, dont plus de 1 800 étudiants étrangers. Ouverte sur l'international, elle compte 350 universités partenaires dans 61 pays. L'Unité de Recherche « Confluence : Sciences et Humanités » est au cœur de la pédagogie de l'UCLy. Accréditée par le HCERES, elle est composée de 8 pôles complémentaires qui couvrent 24 disciplines. Très attentive aux évolutions du monde, l'UCLy veut aujourd'hui apporter une réflexion éthique et donner du sens à la transformation de notre société mondialisée.

www.uclly.fr

CONTACTS PRESSE :

Laurence GAMBONI

l.gamboni@terrederoses.com

04 72 69 42 93

Agence Terre de Roses

Franck PISSOCHET

fpissochet@uclly.fr

06 80 70 33 41

Directeur Communication UCLy